

Vous devez prendre rendez-vous directement (avec le résultat de votre examen psychotechnique) auprès d'un médecin agréé. Listes disponibles sur le site internet de la préfecture www.deux-sevres.gouv.fr

Indispensable *

Vous vous présenterez à ce rendez-vous avec :

- La lettre de notification de l'annulation judiciaire (fournie par la préfecture)
- le **résultat de votre examen psychotechnique** de moins de 6 mois
- une pièce d'identité en cours de validité
- le questionnaire médical complété recto/verso, daté et signé
- le certificat médical cerfa 14880*02 PERMIS DE CONDUIRE AVIS MEDICAL complété par votre numéro de dossier/NEPH, état-civil et votre adresse (partie 1), motif de la demande (partie 2), daté et signé au jour de l'examen médical (partie 8).

Notice explicative disponible sur le site de la préfecture (cerfa n°51676#03)

- la copie de votre décision judiciaire (REF 7)
- un règlement de 36 €, montant de l'examen médical (non pris en charge par la sécurité sociale)
- * Tout dossier incomplet sera rejeté.
- * Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est à disposition à la préfecture (4, rue Du Guesclin Niort Accueil principal) les **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 ou par téléphone au 05.49.08.68.68 de 14h à 16h (fermé le mardi)**. L'accompagnement de l'usager est assuré par un médiateur numérique.